

COMMUNE D'AUREL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2025

Présents : AUBERT Jean-Christophe, MAILLEFAUD Jocelyne, MARCEL Jean-Jacques, MAILLEFAUD Thomas, PRIN Yoann, LOHÉ Noël, DE BAUCHE Alain, BORREL Philippe, BOYER Philippe

Absents : RUTY Fabien, AUBERT Nicole

Secrétaire de séance : BORREL Philippe

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le Quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2025 : adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Projet de Travaux Bâtiment Ecole
- Eau potable : demande de raccordement de la commune d'Espenel
- Convention unique CDG 26
- Emploi MNS août 2025
- Emploi Camping 2025
- Mission pour le relevé des compteurs d'eau
- Demande attribution d'un Barnum à la Région
- Subvention Désert Numérique
- Subvention ADMR
- Demande d'acquisition d'une parcelle par Mr MICHEL
- DM : reversement des taxes à l'Agence de l'Eau
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour, le point suivant :

- Demande de subvention à l'Agence National du Sport

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

1) Projet de Travaux Bâtiment Ecole :

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique du bâtiment de l'école, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet d'un montant de 69 192,61 € HT soit 78 264,27 € TTC
- Autorise Le Maire à faire des demandes de subventions auprès de la CCCPS, du Département et du SDED

Dans un second temps, le Conseil Municipal envisage de réaliser des travaux au niveau de la chaudière de l'école et également au niveau du restaurant communal.

2) Eau potable : demande de raccordement de la commune d'Espenel

Le SMPAS a formulé une demande afin de raccorder la commune d'Espenel au réseau d'eau potable de la commune d'Aurel. La commune d'Espenel se raccorderait sur la canalisation allant à Vercheny.

Le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette demande, sur le principe, mais une réunion doit être organisé entre les différentes communes afin de discuter des termes de cet accord et de l'établissement d'une convention.

3) Convention unique CDG 26

Le centre de gestion de la Drôme, en plus de ses missions obligatoires, proposent des missions supplémentaires pour répondre aux besoins des collectivités.

Jusqu'à présent, il fallait une convention par mission ce qui posait des difficultés notamment quand la prestation était urgente car il fallait attendre le prochain conseil municipal pour délibérer et autoriser la signature de la convention.

Depuis plusieurs années, la commune d'Aurel a conclu deux conventions avec le CDG26 pour la médecine du travail, et l'assistance retraite, qui deviendront caduques à partir de la mise en place de la convention unique.

A compter du 1er juillet 2025, le CDG 26 met en place une convention unique pour toutes les prestations supplémentaires et facultatives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la convention unique relative aux missions facultatives du CDG 26

4) Emploi MNS août 2025

Mr le Maire présente au conseil municipal la candidature de Mr VAN FLOROP Eric Maître-Nageur pour la période du 1^{er} au 24 août 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi saisonnier de Maître-Nageur Sauveteur (MNS), du 01 août 2025 au 24 août 2025 et de recruter Mr VAN FLOROP Eric pour ce poste.

5) Emploi Camping 2025

Mr le Maire présente au conseil municipal la candidature de Mr RACIQUOT Lucas au poste d'employé du camping pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi saisonnier pour la gestion et l'entretien du camping municipal et de recruter Mr RACIQUOT Lucas pour ce poste.

6) Mission pour le relevé des compteurs d'eau

Mr le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire de procéder au relevé des compteurs d'eau de la commune, pour réaliser la facturation de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 Voix POUR (Monsieur le Maire ayant quitté la salle, il ne prend pas part au débat et au vote) donne son accord pour confier la mission du relevé des compteurs d'eau de la commune à Mme AUBERT Nadège pour la saison 2025.

7) Demande attribution d'un Barnum à la Région

La Région Auvergne Rhône Alpes met en place un dispositif afin d'obtenir un barnum pour les associations de la commune. Le Barnum sera cédé à titre gratuit par la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes l'attribution d'un Barnum pour les associations de la commune
- Autorise le Maire à en faire la demande à la Région

8) Subvention à l'association Désert Numérique

L'association Désert Numérique a réalisé auprès des élèves de l'école une intervention sur le thème de la sérigraphie durant l'année scolaire 2024/2025. Afin de financer ce projet, elle a sollicité de la part de la commune une subvention d'un montant de 100 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 100 euros à l'association Désert Numérique pour la réalisation d'une intervention sur la sérigraphie à l'école d'Aurel

9) Subvention ADMR LE VELLAN

L'association ADMR Le Vellan a sollicité le conseil municipal, afin d'obtenir une subvention car elle intervient chez un habitant de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder une subvention d'un montant de 300 euros à l'ADMR LE VELLAN qui intervient auprès d'un habitant de la commune pour de l'aide à domicile

10) Demande d'acquisition d'une parcelle par Mr MICHEL

La commune d'Aurel a été sollicité par Mr MICHEL Jean-Noël pour une demande d'acquisition d'une portion de la voie communale intitulée : Passage du Destre.

Mr MICHEL souhaite acquérir la portion de la voie se trouvant devant sa propriété sise : 39 Passage du Destre à Aurel, afin de pouvoir aménager l'accès à son habitation.

La portion de la voie communale que Mr MICHEL souhaite acquérir, représente une surface de 13 m². Un document d'arpentage a été réalisé par un géomètre afin de délimiter cette bande de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de céder à Mr MICHEL une portion de terrain de 13 m², situé devant son habitation sise 39 Passage du Destre
- Indique que la cession de la portion de terrain sera d'une valeur de 25 € / m² soit 325 € pour 13 m²,
- Indique que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge de Mr MICHEL Jean-Noël,

11) Décision Modificative : reversement des taxes à l'Agence de l'Eau

Les articles d'imputation pour le reversement des taxes à l'agence de l'eau ont été modifiés cette année. Les crédits avaient été prévus au budget primitif au compte 637, les nouveaux comptes sont : 701249 et 7068129.

Il faut donc procéder au transfert des crédits suivants :

- 4019 € du compte 637 vers le compte 701249
- 1344 € du compte 637 vers le compte 7068129

Vote à l'unanimité

12) Subvention à l'Agence National du Sport

Afin de financer le projet de mise en place d'un espace jeunesse et d'un Skate Park et Pump Track, le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence National du Sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence National du Sport, dans le cadre de ce projet.

13) Questions diverses

Défibrillateur : validation de l'achat d'un défibrillateur pour la commune

Tondeuse : devis de 7300 € TTC, réflexion en cours

Chemin de l'Auberet : devis en cours, projet à finaliser

Cinéma en plein air : Mr BOYER s'occupe de budgétiser le projet, la séance se déroulera au mois d'août

Séance levée à 21h30

Le Maire :

Jean-Christophe AUBERT



Le secrétaire de séance :

Philippe BORREL